

## Stationnement régulé

---

Le stationnement aérien compte plus de 1900 places gratuites. 735 places, situées dans l'hypercentre ainsi que le parking qui entoure les halles de Merville sont en "**zone de stationnement régulé**", communément appelée "**zone bleue**". Cela permet une rotation plus rapide des véhicules et un meilleur accès aux commerces.

Les stationnements de la rue Le Coutaller, entre le lycée Dupuy de Lome et les halles, sont également en durée limitée les mercredis et samedis, jours de marchés.

Le reste de la ville est en zone de stationnement libre, c'est-à-dire avec une durée limitée à 7 jours.

Attention, quelle que soit la zone, le marquage au sol est blanc, en application d'une réglementation européenne, avec mention de la durée de stationnement autorisée, ainsi que par un panneau réglementaire rappelant l'amplitude horaire. Les usagers doivent indiquer l'heure d'arrivée sur le disque de stationnement, qu'ils

doivent placer en évidence derrière leur pare-brise.

**Rappelons que le stationnement en zone bleue est limité à 1h30, de 9h à 12h et de 14h à 18h.**

Les visiteurs "longue durée" sont invités à stationner dans les [parkings couverts \(place d'Armes, Nayel, L'Orientis\)](#). À L'Orientis, la première demi-heure est gratuite. Place d'Armes, la première heure est gratuite. Sous certaines conditions, une offre supplémentaire est accordée par des magasins partenaires.